

# SIAH

Acte n° 2024C05

Syndicat Intercommunal d'Aménagement  
Hydraulique de Trévoux et ses environs  
300 rue de la Mairie  
01.600 SAINTE EUPHEMIE

## DELIBERATION SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 12 MARS 2024

Nombre de Conseillers :		Date de convocation du Comité syndical :	
En exercice :	32		
Présents :	17		Le 22/02/2024
Pouvoirs :	0		
Votants :	17		

Le 12 mars 2024, le Comité syndical du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et ses environs, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. David POMMIER au siège du Syndicat.

Présents : Didier ALBAN, René AUCAGNE, Michel BADOIL, Eric CHASTAN (Suppléant de Thierry DELAMARE), Gilles CREMET, Annie DAYET, Cédric FIEF, Thierry GROSSAT, Bruno HENRY, Estelle MORIN, Hervé ODET, Pascal GONALONS (Suppléant de Gilles DEMAISON), Jean- Sylvain PERRAUD (Suppléant de Christophe HENRY), David POMMIER, Gérard POYET, Jean RAY, Jean-Marc RIGAUDIE.

Absents excusés : Pierre ATHANAZE, Gabriel AUMONIER, Fernand BERENGUER, Jérémy CAMUS, Baptiste COLLET, Christophe COTTAREL, Pascal CUNY, Patrice DECEUR, Thierry DELAMARE, Gilles DEMAISON, Stéphanie DI RUSCIO, Gilles DUTREIVE, Christophe HENRY, Ghislaine LANDE, André MUT, Bernard REY, Vincent SCHILDER, Franck ZWISLER.

Secrétaire de séance : René AUCAGNE.

### **OBJET : Débat d'orientations budgétaires 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5722-1 et L. 2312-1,

M. David POMMIER, Président, rappelle l'obligation de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédents l'examen du budget primitif dans les communes de 3 500 habitants et plus et dans les établissements publics de plus de 10 000 habitants comportant au moins une ville de plus de 3.500 habitants.

Les dispositions de la loi NOTRe ont précisé que ce débat au sein de l'assemblée délibérante devait désormais s'appuyer sur un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) présenté par le président au comité syndical. Ce rapport n'a pas vocation à se substituer au vote du budget où l'ensemble des recettes et dépenses est présenté.

Ce rapport d'orientations budgétaires comporte notamment :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et la gestion de la dette,
- La structure et l'évolution des dépenses de personnels.

Ce rapport est annexé à la présente délibération.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 19/02/2024.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** du Débat d'Orientations Budgétaires et de l'existence d'un rapport sur la base duquel s'est tenu le débat.
- ✓ **DE DECIDER** de reconduire la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signée avec la Préfecture de l'Ain, représentant de l'Etat ;
- ✓ **DE PRECISER** que ladite convention est prolongée pour une année et sera ensuite reconduite d'année en année ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer avec la préfecture de l'Ain, la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

A Sainte Euphémie, le 12/03/2024

Le Secrétaire de séance,  
René AUCAGNE

Le Président,  
David POMMIER



Affichage sous format électronique :

15 MARS 2024

